

**YVFLINES** 

Numéro de l'assuré : 2 83 04 99 243 023 73 Nom de l'assuré : NGUYEN ANH DAO

CPAM YVELINES 78085 YVELINES CEDEX 9

Pour tout contact: 3646

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)





Le 2 septembre 2015



Pour être mieux suivi...je déclare mon médecin traitant et je respecte le parcours coordonné

## > MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Chère madame NGUYEN,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, <u>vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé</u> (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie



## La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant!

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

www.ameli.fr



Numéro de l'assuré : 2 83 04 99 243 023 73 Nom de l'assuré : NGUYEN ANH DAO

## Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 02/09/2015 au 01/03/2016 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 781 8041	10	2 83 04 99 243 023 73	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	né(e) le/rang
NGUYEN ANH DAO a déclaré un médecin traitant		2 83 04 99 243 023 73	04/04/1983 1
LAM LOIC DAT		1 10 08 94 043 165 57	20/08/2010 1
LAM VICTOR		1 14 01 94 043 025 83	04/01/2014 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformement à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.